



**Conseil d'administration
Relevé de décisions du 9 novembre 2018**

Ont participé à la consultation : Monique ANSQUER, Renaud BALDACCI, Béatrice BARBUSSE, Frédérique BARTHELEMY, Gilles BASQUIN, Pascal BAUDE, Jean-Luc BAUDET, Julie BONAVENTURA, Sylvie BORROTTI, Martine BOUSSUGE, Jacques BETTENFELD, Marie-Christine BIOJOUT, Chantal CESBRON, Marie-Albert DUFFAIT, Christian DUME, Philippe DUMONT, Jean-Pierre FEUILLAN, Michel GODARD, Marie-Josée GODEFROY, Emmanuel GRANDIN, Pascale JEANNIN, Alain JOURDAN, Alain KOUBI, Florence LALUE, Sylvie LEVIGOUROUX, Nicolas MARAIS, Nadine MERCADIER, Jocelyne MOCKA-RENIER, Catherine NEVEU, Sylvie PASCAL LAGARRIGUE, Claude PERRUCHET, Betty ROLLET, Alain SMADJA.

Soit 33 votants.

Le quorum prévu à l'article 15.2 des statuts de la FFHandball étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Un vote a été effectué non anonymement et n'est donc pas pris en compte.

Contexte :

Suite à la démission de Monsieur Pascal WETTLE de son mandat d'administrateur de la FFHandball, et conformément à l'article 14.6.1 des statuts fédéraux, le président Joël DELPLANQUE a proposé la cooptation d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration, en la personne de Monsieur Claude SCARSI.

Selon les dispositions de l'article 13.3.1 du règlement intérieur, le président a décidé de procéder à une consultation écrite des membres du conseil.

Modalités de vote :

La procédure suivante a été mise en œuvre :

- un bulletin de vote a été envoyé, le 23 octobre 2018, par courrier électronique à chacun des membres du conseil d'administration ;
- après avoir été imprimé et renseigné, ce bulletin devait être retourné à la fédération sous double enveloppe :
 - une première enveloppe « neutre », fermée, contenant le seul bulletin de vote et ne permettant pas d'identifier l'expéditeur, sous peine de nullité,
 - une deuxième enveloppe adressée à la fédération (à l'attention du Directeur des services) contenant la première enveloppe accompagnée du courrier « retour » (joint à l'envoi du 23 octobre) et portant la mention « Confidentiel, à n'ouvrir que par le destinataire ».
- la date limite de retour avait été fixée au 8 novembre 2018 en réception à la fédération.

Le dépouillement a été effectué le 9 novembre 2018 par le président de la commission nationale des statuts et de la réglementation et le Directeur des services de la fédération.

Sur les 32 votes valablement exprimés :

Favorable à la cooptation de Claude SCARSI : 31

Défavorable à la cooptation de Claude SCARSI : 1

Par suite, Claude SCARSI est coopté en qualité de membre du conseil d'administration à compter du 9 novembre 2018. Cette cooptation sera soumise à la validation de la prochaine assemblée générale fédérale.

Joël DELPLANQUE
Président

Claude PERRUCHET
Président de la commission nationale
des statuts et de la réglementation